

2.4 Coût du travail et salaires

En 2019, dans l'Union européenne (UE), la France occupe la quatrième position des pays ayant les **coûts horaires de la main-d'œuvre** les plus élevés. Avec 36,6 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, elle se situe en dessous du Danemark, mais au-dessus de la Suède et de l'Allemagne. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est inférieur à celui de l'Allemagne (39,1 euros contre 41,2) (*figure 1*). En 2019, le coût horaire ralentit légèrement en France après avoir crû plus fortement en 2018. Les modifications des mesures d'allègement du coût du travail ont contribué à l'augmentation de ce dernier en 2018 (en particulier, le taux de **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) appliqué en métropole est passé de 7 % à 6 %). La poursuite de cette hausse en 2019, bien que moins soutenue, s'explique notamment par l'augmentation des taux de cotisations de retraite complémentaire dans le privé.

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En 2019, en France, dans les établissements dépendant d'entreprises de 10 salariés ou plus, les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentent en moyenne 45,9 % du salaire brut (*figure 2*). Cette part est plus faible dans la construction (42,1 %) que dans l'industrie et le tertiaire. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de cotisations sociales plus importants.

En 2017, dans le secteur privé, le **salaire brut** en équivalent temps plein (ETP) s'élève en moyenne à 37 000 euros par an (*figure 3*). Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (57 600 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (52 200 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (26 200 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic.

En 2019, le Smic est un peu plus revalorisé que l'année précédente (+ 1,5 % après + 1,2 %), le chômage continue de baisser tandis que l'inflation ralentit dans le sillage du cours du pétrole. Dans ce contexte, le **salaire mensuel de base** (SMB) en euros courants accélère légèrement (+ 1,7 % en moyenne annuelle après + 1,5 % en 2018) (*figure 4*). Il en est de même du **salaire moyen par tête** (SMPT), qui – contrairement au SMB – prend en compte la part variable des rémunérations et les évolutions des structures de qualification : + 1,9 % en 2019 après + 1,7 % en 2018 et en 2017. Le SMPT a été soutenu notamment au premier trimestre 2019 par le dispositif de **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** (Pepa), dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales votées en décembre 2018. Dans un contexte d'inflation modérée, le pouvoir d'achat du SMPT augmente légèrement, pour retrouver son évolution de 2017 (+ 0,8 %).

Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire brut horaire moyen est le plus élevé, avec 24,6 euros par heure (*figure 5*). Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, et surtout qu'au Danemark. ■

Définitions

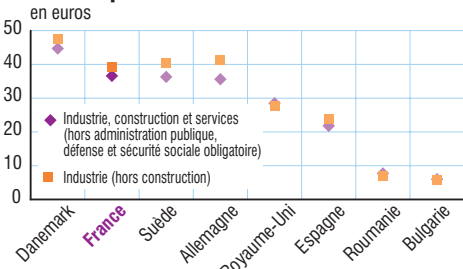
Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), salaire brut, salaire mensuel de base (SMB), salaire moyen par tête (SMPT), prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2016 : 34,3 euros par heure en moyenne », *Insee Focus* n° 184, février 2020.
- « Salaire horaire : l'importance de la catégorie socioprofessionnelle et du diplôme », *Insee Focus* n° 116, juin 2018.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.
- Voir les publications Eurostat sur le site ec.europa.eu

Coût du travail et salaires 2.4

1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2019



Note : tous les pays ne sont pas représentés, la France occupe le 4^e rang par ordre décroissant des coûts horaires dans l'UE à 28.

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

2. Coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2019

	Coût horaire	dont salaires et traitements	Cotisations sociales et autres coûts à la charge des employeurs / salaires et traitements (en %)
	en euros		en %
Industrie	39,1	26,7	46,4
dont manufacturière	38,6	26,2	47,3
Construction	33,4	23,5	42,1
Services marchands	37,0	25,4	46,1
Ensemble (hors services marchands)	37,3	25,5	45,9

Champ : France, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

3. Salaire brut annuel moyen en ETP en 2017 dans le secteur privé

en milliers d'euros

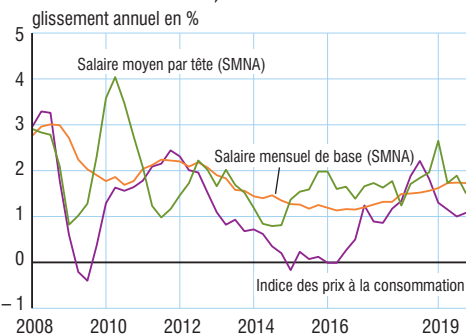
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	72,2	42,5	29,4	31,7	27,2	41,6
Construction	59,4	37,9	29,2	28,8	24,1	33,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	64,6	36,2	25,4	27,5	24,5	33,9
Transports et entreposage	62,3	37,6	30,3	29,1	25,5	35,1
Hébergement et restauration	46,7	32,0	23,5	25,6	23,5	26,2
Information et communication	60,2	37,3	33,2	34,7	28,3	52,2
Activités financières et d'assurance	83,0	41,5	33,1	36,3	27,2	57,6
Activités immobilières	62,8	35,4	29,2	28,6	25,3	38,9
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	67,2	35,8	27,4	26,6	23,3	37,2
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	55,3	32,7	24,8	24,0	14,1	29,7
Autres activités de services	50,1	34,2	24,7	26,7	21,6	31,3
Ensemble	66,2	37,1	26,4	29,1	23,6	37,0

Note : les DADS étant remplacés progressivement par les DSN, les données 2017 ne sont pas complètement comparables avec les années antérieures.

Champ : France, salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprise salariés ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et données sociales nominatives (DSN) 2017.

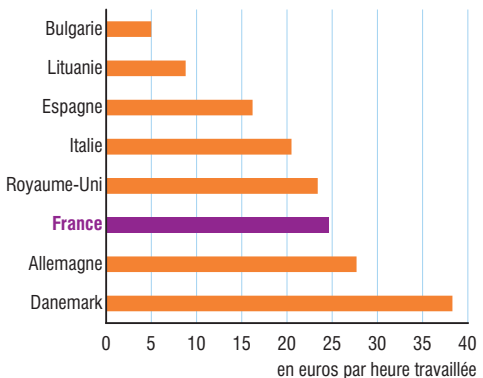
4. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2008 et 2019



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus pour le salaire mensuel de base (SMB).

Sources : Insee, comptes nationaux et indice des prix à la consommation ; Dares, enquête Acemo.

5. Salaires horaires bruts moyens en Europe en 2019



Champ : salariés (y compris apprentis) des entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs B à S (sauf O) de la NAF rév. 2 : industrie, construction et services (sauf administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.